

# Education : perturbations en vue dès novembre

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5499 - Dimanche 24 octobre 2021 - Prix : 10 DA

Foot/ Ligue 1

### Retour des supporters dans les stades à partir de vendredi

Loi contre la spéculation en cours d'élaboration

## 1<sup>er</sup> décembre, ultimatum de Rezig pour déclarer les entrepôts

### Tunisie : le dialogue national ne sera pas Carthage 3

Par Mohamed Habili

**L**e dialogue national en Tunisie, que bien des bords, nationaux et étrangers, appelaient depuis le 25 Juillet de leurs vœux, passe enfin au premier plan de la scène politique tunisienne, mais sous une forme à laquelle la classe politique ne s'attendait sûrement pas. Abordant la question, à l'ouverture de la rencontre au siège de la présidence, le président Saïed dit sans plus tarder ce que ce dialogue ne sera pas. Il ne sera pas un Carthage 3, en référence aux Carthage 1 et 2 de 2018, des négociations impliquant les partis politiques, tenus au Palais de Carthage, qui avaient débouché sur un compromis boiteux entre le président de l'époque, Béji Caïd Essebsi et Ennahdha. En affirmant dès le départ que le dialogue à venir ne sera pas un Carthage 3, Kais Saïed a en fait dévoilé l'essentiel, à savoir qu'il n'a pas l'intention de négocier ni avec Ennahdha ni avec aucune des organisations politiques ayant dominé la scène dans la foulée des bouleversements politiques de 2011.

Suite en page 3

### Journée nationale de la presse

# Les lauréats du Prix du président de la République distingués par Tebboune



Ph.D. R.

Les journalistes lauréats de la 7<sup>e</sup> édition du Prix du président de la République du journaliste professionnel, organisée sous le thème «l'information entre liberté et responsabilité», ont été distingués, hier, lors d'une cérémonie présidée par le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune.

Par Meriem Benchaoui page 3

Publicité

الملتقى العلمي تحت شعار حب الوطن.. البعد الأخلاقي والالتزام الوطني

المسابقة الوطنية لحفظ القرآن الكريم وتجويده وتفسيره

للقرآن الكريم

23

الأسبوع الوطني

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية وزارة الشؤون الدينية والأوقاف

أيام 19 / 20 / 21 ربيع الأول 1443 هـ

الموافق 26 / 27 / 28 أكتوبر 2021 م - النادي الوطني للجيش - بني مسوس - الجزائر العاصمة

Le Cnapeste appelle à une grève de deux jours

# Education : perturbations en vue en novembre

■ Après une rentrée scolaire calme, le secteur de l'Education nationale risque de connaître des perturbations dès le mois prochain. En effet, le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste) prévoit d'engager une nouvelle grève hebdomadaire de deux jours, les 2 et 3 novembre.

Par Thinhinene Khouchi

Soulignant l'impact de la terrible baisse du pouvoir d'achat et la gravité de la situation sociale actuelle, et au vu des résultats d'une rentrée scolaire complexe dans tous les domaines qui ont pesé sur le professeur, le Cnapeste a décidé d'engager une nouvelle grève hebdomadaire de deux jours, les 2 et 3 novembre 2021. Cette décision a été prise lors de la réunion du Conseil national qui s'est tenue les 15 et 16 octobre 2021 au lycée Frantz-Fanon, à Boumerdès. «Après une discussion sérieuse, profonde et responsable, le Conseil appelle à une amélioration du pouvoir d'achat, qui connaît une dangereuse baisse sans précédent, nécessite d'augmenter les salaires du professeur en fonction de l'amélioration de sa situation sociale et de le rendre économiquement et socialement à l'aise», ajoute la source. «Le corps enseignant se plaint, depuis des années, d'une baisse du pouvoir d'achat, en raison de la hausse des prix et de la stagnation des salaires qui n'ont pas évolué depuis 2010, date de la dernière révision du régime indemnitaire des fonctionnaires de l'éducation». «C'est un constat amer établi dans les différents rapports soumis aux travaux du Conseil national. Le secteur est malade. Les pouvoirs publics doivent réagir à cette situation qui n'a que trop duré. Il est nécessaire de mettre l'enseignant dans des condi-



Ph/D. R.

tions financières et sociales à la hauteur de son statut», réclame le syndicat. Mettant en garde contre toute atteinte aux acquis des enseignants, le Cnapeste demande également «l'ouverture de nouveaux postes budgétaires, en vue d'alléger la charge qui pèse sur les enseignants, contraints d'assumer des heures supplémentaires». Ainsi, le secteur de l'Education nationale, avec ses trois paliers (primaire, moyen et secondaire), risque de connaître une sérieuse perturbation. Pour rappel, ce secteur compte, selon des chiffres officiels, 9,2 millions d'élèves, pris en charge par 478 985 ensei-

gnants, répartis sur les trois paliers de l'éducation. Il est à rappeler que le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belabed, a fait savoir qu'une rencontre consacrée au dossier du statut particulier des personnels du secteur sera tenue prochainement avec les syndicats de l'Éducation, soulignant que ce dossier est décisif pour améliorer la situation professionnelle des travailleurs. Cette annonce intervenait au moment où plusieurs corps du secteur menaçaient de recourir à la contestation pour revendiquer l'amélioration de leurs conditions socio-professionnelles. Il a déclaré, à

ce propos, que «l'amélioration de la situation sociale de l'enseignant est la plus importante préoccupation du secteur que nous œuvrons à promouvoir», signalant que tous les dossiers qui seront soulevés par les syndi-

cats du secteur seront traités. Cette réunion tarde à avoir lieu, ce qui pousse certains syndicats à mettre à exécution leurs menaces de recourir à la grève.

T. K.

## Bilan des dernières 24 heures 67 nouveaux contaminés et 3 décès

L'ALGÉRIE a enregistré 3 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de plus que le bilan d'hier (2), portant à 5 886 le total des morts, a annoncé, hier, le ministère de la Santé. Le nombre de contaminations a connu une baisse, avec 67 cas, soit 17 cas de moins par rapport au bilan d'hier (84), pour atteindre, au total, 205 750 cas confirmés.

R. N.

## Loi contre la spéculation en cours d'élaboration 1<sup>er</sup> décembre, ultimatum de Rezig pour déclarer les entrepôts

A partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain, tout entrepôt ou chambre froide réservés aux produits alimentaires, aux fruits et légumes ou à d'autres produits, non déclarés, seront considérés comme «lieux de monopole et de spéculation». En effet, tout agriculteur disposant d'une chambre froide ou d'un entrepôt et tout producteur ou commerçant de gros, voire importateur ou exportateur, n'ayant pas déclaré ses entrepôts auprès des services du Commerce, sera passible des sanctions rigoureuses prévues dans le projet de loi sur la spéculation en cours d'élaboration. Pour le ministre du Commerce, Kamel Rezig, ces sanctions coercitives sévères sont nécessaires pour mettre fin aux activités spéculatives qui ont affecté la stabilité du marché, nuit au pouvoir d'achat des citoyens et plongé le pays dans des crises de pénurie factices car les légères sanctions ne constituaient pas un élément dissuasif, et ce, pour permettre aux opérateurs d'exer-

cer leurs activités dans un cadre légal et réglementé, et favoriser leur suivi par le secteur, a indiqué Rezig, dans un entretien à l'agence officielle, après avoir prolongé le délai de dépôt des déclarations par les propriétaires d'entrepôts à travers le territoire national jusqu'au 30 novembre.

La déclaration se fait auprès des services du ministère du Commerce, à travers le renseignement d'un formulaire auquel sera jointe une photocopie du registre du commerce ou celle de la carte d'agriculteur.

Aussi, l'agriculteur est tenu de déposer une nouvelle déclaration à chaque changement, le but étant d'accorder des garanties aux propriétaires de ces entrepôts pour exercer leurs activités tranquillement, a ajouté le ministre, précisant que le ministère veillera à élaborer un fichier national des stocks à l'échelle nationale qui permettra de recenser les lieux de stockage, et partant, prendre les

décisions judiciaires au moment opportun pour leur distribution et la préservation de la stabilité du marché. Le ministre a tenu à souligner également que «l'entreposage d'un stock sans le faire sortir de manière progressive et le stockage sans autorisation sont considérés comme étant de la spéculation, notamment en période de hausse flagrante des prix d'un produit donné ou comme étant un monopole s'ils interviennent à un moment où les prix sont stables sur le marché». Selon l'article 2 du projet de loi, la spéculation englobe «tout stockage ou dissimulation de biens ou de marchandises dans le but de provoquer une pénurie sur le marché ou une perturbation de l'approvisionnement, ainsi que toute augmentation ou diminution factices des prix des biens, marchandises ou titres, directement ou indirectement, ou par un intermédiaire ou en utilisant des moyens électroniques ou d'autres méthodes ou moyens frauduleux». «Le monopole fait partie de la

spéculation ou son prélude, tandis que la spéculation constitue le pire type de monopole», a estimé le ministre, rappelant que la lutte contre ces transactions illégales était prévue par la loi fixant les règles régissant les pratiques commerciales de 2004. Selon le nouveau texte en cours d'élaboration, le monopoleur risque une peine pénale de 2 à 4 ans de prison, tandis que la peine pour le spéculateur peut aller jusqu'à 30 ans de prison, voire à perpétuité s'il est établi que son activité a été exercée sous une forme organisée (association de malfaiteurs). Rezig a rappelé que 100 000 dossiers de commerçants contrevenants sont soumis annuellement à la justice, précisant que les agents de contrôle et de répression des fraudes relevant du ministère ont effectué plus de 1,3 million d'interventions en 2020 et près de 1,9 million d'interventions depuis début 2021.

Louisa Ait Ramdane



Journée nationale de la presse

# Les lauréats du Prix du président de la République distingués par Tebboune

■ Les journalistes lauréats de la 7<sup>e</sup> édition du Prix du président de la République du journaliste professionnel, organisée sous le thème «l'information entre liberté et responsabilité», ont été distingués, hier, lors d'une cérémonie présidée par le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune.

Par Meriem Benchaouia

La cérémonie s'est déroulée au Palais du peuple, en présence du président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, du président de l'APN, Brahim Boughali, du Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, du président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, du général de corps d'armée, Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'ANP, du ministre de la Communication, Ammar Belhimer, ainsi que de membres du gouvernement, de conseillers du président de la République, de hauts cadres et de journalistes. Dans la catégorie de la presse écrite, trois lauréats ont été distingués, à savoir le journaliste Tahar Gaid du quotidien «El Moudjahid» qui a décroché la première place pour son article sur «la déontologie de la profession de la presse et la liberté d'expression», suivi des deux journalistes du quotidien «El Massa» Sabrina Hamdioua et Asma Menouar qui ont occupé la deuxième place, tandis que la troisième place est revenue au journaliste Abderraouf Harchaoui du quotidien «El Hiwar». Pour les médias télévisés, la journaliste Amina Ben Abd Rabo de l'Établissement public de télévision (EPTV) a remporté la première place pour son émission «khabaya el ilam» (les secrets des médias). Le jury a décidé de ne pas décerner le deuxième prix, tandis que la troisième place a été attribuée à la journaliste Asma Turki relevant du même établissement. Quant à la catégorie des médias radiophoniques, le premier prix a été décerné au journaliste Mohamed Ouail de la Radio Coran pour un reportage portant sur «la liberté de la presse dans l'islam», tandis que la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> places sont revenues respectivement aux



Ph/D. R.

journalistes Nacira Gharnati (Radio Oran) et Houda Baïra (Radio Batna). S'agissant des médias électroniques, le jury a décidé de ne pas décerner le premier prix, tandis que la 2<sup>e</sup> place a été attribuée à la journaliste Fatma Zohra Amari de Web Tv pour le programme «Taqaci» (enquête) qui a traité la question des réseaux sociaux et des fake news, tandis que la 3<sup>e</sup> place a été décrochée par le journaliste Abdelkrim Lounis du site électronique «Nana Tv». Pour la catégorie photos, le jury n'a pas décerné de prix. Le prix spécial jury a été attribué aux journalistes Sakina Aalane et Souik Kamel Moussa de l'EPTV. Au cours de cette cérémonie, qui coïncide avec la Journée nationale de la presse, célébrée le 22 octobre de chaque année, sont distingués les journalistes lauréats de ce Prix qui constitue «une recon-

naissance du parcours militant du journaliste algérien durant la guerre de Libération nationale et un hommage aux professionnels de la presse nationale, aussi bien écrite, audiovisuelle qu'électronique, à la consécration du droit du citoyen à une information objective et crédible». Concernant les catégories du Prix, elles consistent en l'information écrite (article de fond, critique, éditorial, reportage ou enquête), l'information télévisuelle (reportage, enquête d'investigation, documentaire, actualité filmée), l'information radiophonique (émission d'information, reportage, et enquête), la presse électronique (meilleure œuvre d'information diffusée sur le net) et l'illustration (photographie, dessin et caricature de presse publiés par un organe de presse nationale).

## Le défunt journaliste Karim Boussalem décoré de la médaille de l'Ordre du mérite national «Achir»

Le président de la République a décerné, hier, la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de «Achir», à titre posthume, au défunt journaliste Karim Boussalem. Cette distinction intervient «en hommage au défunt qui a voué toute sa vie au service du journalisme et à sa promotion avec abnégation, professionnalisme et probité, reconnu par tous dans l'accomplissement de ses nobles missions avec objectivité et neutralité, outre ses contributions précieuses pour l'enrichissement du champ médiatique». La médaille a été remise au père du défunt lors de la cérémonie.

M. B.

## Réunion du gouvernement

### Justice et Travaux publics à l'ordre du jour

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a présidé, hier, une réunion du gouvernement dont les travaux ont fait la part belle aux secteurs de la Justice et des Travaux publics, indique un communiqué des services du Premier ministre dont voici un extrait du texte : le Premier ministre, ministre des Finances, Monsieur Aïmene Benabderrahmane, a présidé, ce samedi 23 octobre 2021, une réunion du gouvernement, tenue au Palais du gouverne-

ment. Conformément à l'ordre du jour, les membres du gouver-

nement ont examiné un avant-projet de loi et deux projets de décrets exécutifs introduits respectivement par les ministres en charge de la Justice ainsi que des Travaux publics. En outre, trois communications ont été présentées par les ministres en charge de l'Intérieur, du Commerce ainsi que celui des Travaux publics. Le gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre de la Justice, garde des Sceaux relatif à l'avant-projet de loi portant code pénal. Cet avant-projet de loi, qui s'inscrit dans le cadre de la réforme de la légis-

lation pénale, vise à renforcer la lutte contre la criminalité et à préserver la sécurité et la tranquillité du citoyen et le fonctionnement des services publics et ce, en retenant de nouvelles formes de criminalité et en aggravant les peines actuellement applicables. Cet avant-projet de loi sera examiné lors d'un prochain Conseil des ministres. Le gouvernement a entendu un exposé du ministre des Travaux publics relatif à deux projets de décrets exécutifs, l'un modifiant le décret exécutif portant déclaration d'utilité publique l'opération de la des-

R. N.

## LA QUESTION DU JOUR

### Tunisie : le dialogue national ne sera pas Carthage 3

Suite de la page une

Le dialogue qu'il veut initier sera, dit-il, vérifiable, en ce sens qu'il se fera directement avec et entre les Tunisiens. Autrement dit, sans la médiation des partis, qui ainsi sont exclus de cette séquence charnière, fondatrice même. Les modalités techniques que le dialogue national prendra sont encore à l'étude, mais quoi qu'elles puissent être en définitive, elles auront pour finalité de récolter l'avis de tous les Tunisiens désireux de donner leur. Deux questions principales le domineront : la nature du régime et la loi électorale. Etranglement, le président Saïed a évité de prononcer les mots de révision constitutionnelle, bien qu'ils ressortent clairement de ses propos, et qu'il ait suggéré que le document final rédigé à l'issue du dialogue sera adopté par référendum. Résumée comme cela vient d'être fait, son intervention est rendue dans sa teneur, mais pas dans sa tonalité, non moins significative du propos cependant, à supposer que ce ne soit pas plus. Le président Saïed a exalté à cette occasion la souveraineté nationale, pour laquelle tant de Tunisiens se sont sacrifiés, que lui-même entend faire respecter par tout le monde. Il a fustigé, mais sans le nommer, un Etat qui s'était permis de faire de la situation tunisienne une question de politique interne. Sachant qu'un sommet de la francophonie était prévu en Tunisie pour le mois courant, qui n'a pas pu se tenir, on devine aisément de qui il s'agit en l'occurrence. C'est toutefois aux nationaux qui s'en vont quémander l'aide de l'étranger afin de faire échec au nouveau cours en Tunisie qu'il a réservé ses flèches les plus acérées. L'ancien président de la République, Moncef Merzouki, en était tout particulièrement la cible, dont le nom cependant n'a pas été cité. Que conclure de cela, sinon que le président Saïed n'est pas près de faire marcher, et que son intention est bel et bien de changer la nature du régime politique, considérant que celui qu'il a suspendu le 25 juillet était un danger mortel pour la Tunisie ? On se doute bien qu'un projet aussi ambitieux a besoin pour être mené à son terme du soutien populaire le plus large et le plus constant possible. Sûrement que Kais Saïed ne se serait pas lancé dans une entreprise aussi risquée sans être convaincu d'être en phase avec son peuple.

M. H.

## Pêche à Mostaganem

## Un secteur qui aspire à produire davantage

**n** L'invité du forum hebdomadaire de l'Association de la Presse de la wilaya de Mostaganem ce mercredi était Abdelhafid Zenassni, directeur de la pêche et des ressources halieutiques.

Par Lotfi Abdelmadid

**A**ccompagné de deux chefs de service, le premier responsable du secteur a commencé par une présentation du domaine en évoquant les efforts de la direction pour la promotion de la pêche. D'un autre côté, il a évoqué aussi les difficultés que les professionnels de la pêche rencontrent. Sur cet aspect, il s'est focalisé d'abord sur les mécanismes instaurés afin de protéger les zones de pêche de la wilaya qui s'estiment à 1 974 km<sup>2</sup> sur 124 km de côtes. Zenassni a beaucoup insisté sur l'application de la loi de la pêche qui, selon lui, est primordiale

pour la préservation du stock pêchable sur les zones de pêche. Pour cela, il a rappelé les modifications rapportées dans la loi de la pêche qui vient consolider l'arsenal légal, toujours pour protéger la ressource. A Mostaganem, le secteur, dira-t-il, absorbe beaucoup de main-d'œuvre, car il y a 7 355 inscrits maritimes ce qui n'est pas rien. Pour ces professionnels, la direction offre des cycles de formation continue qui est un apport notable pour la profession. La flottille pour les embarcations immatriculées MG est de 79 sardiniers, 50 chalutiers et 49 petits métiers, alors qu'il y a 865 petites embarcations de plaisance qui exercent le métier de pêcheur. Le directeur est revenu sur la stratégie du secteur qui, selon lui, est d'abord l'encouragement de la production qui est passée de 3 785 tonnes en 2020 à 5 036,44 tonnes au 31 août 2021, ce qui est très appréciable. Encourager la production, dira Zenassni, en respectant la loi de la pêche. Ceci veut dire que les arrêtés biologiques et l'armement utilisé doivent être conformes à la loi. La taille marchande doit être respectée et l'usage de la dynamite et autres moyens illégaux sont neutrali-



Hafid Zenassni

sés par le travail coordonné entre les différents intervenants pour la stricte application de la loi. Le responsable a informé la presse sur la campagne du thon rouge vivant à laquelle Mostaganem avait participé cette année 2021 avec un thonier qui a pêché 941 tonnes, alors que le quota national était de 1 650 tonnes. La question sur les prix assez élevés du poisson sur une wilaya côtière comme

Mostaganem n'a pas été convaincante car la spéculation reste aussi présente dans le milieu. La production de l'aquaculture n'est pas visible à Mostaganem ce qui demeure une zone d'ombre dans le secteur. En revanche, le secteur vit des problèmes récurrents qui impactent considérablement la profession. C'est sur ce volet là que les journalistes ont interpellé le responsable du secteur. La

saturation des deux ports de pêche, l'ensablement du port de Sidi Lakhdar, la carence de la pièce détachée, le manque de sites d'échouage, l'avenir professionnel des gens de la mer, la pêche et l'insécurité sur les zones inhérentes à l'amarrage de la flottille. Tout compte fait, le secteur produit, en effet, mais l'offre reste inférieure à la demande ce qui laisse le poisson hors de portée. **L. A.**

Publié au JO  
**L'arrêté interministériel sur les collectivités territoriales modifié et complété**

L'arrêté interministériel fixant le répertoire des collectivités territoriales modifiant et complétant celui de juin 1985 a été publié au *Journal officiel*.

Ainsi, en plus du répertoire inchangé des wilayas déjà existantes, il s'agit de Timimoun (49), Bordj Badji Mokhtar (50), Ouled Djellal (51), Béni Abbès (52), In Salah (53), In Guezzam (54), Touggourt (55), Djanet (56), El Meghaier (57), El Menia (58).

En novembre 2019, le Conseil des ministres avait adopté un projet de loi modifiant et complétant la loi 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays.

Il s'agissait de la création de dix nouvelles wilayas dans le sud du pays, à savoir : Timimoune, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djellal, Beni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El-Meghaier et El-Menia.

La loi portant la nouvelle organisation territoriale de l'Algérie avait été publiée au *Journal officiel*. Le territoire national compte 58 wilayas au lieu de 48.

**K. N.**

Visite ministérielle à Tamanrasset

## Numériser l'activité touristique et valoriser la destination Algérie

**L**e ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Yacine Hammadi, a appelé, vendredi à Tamanrasset, à numériser l'activité touristique et à valoriser la destination touristique algérienne. S'exprimant lors de la visite d'une exposition à la Maison de l'artisanat, le ministre a mis l'accent sur la nécessité de numériser l'activité touristique, de préserver la richesse culturelle et de diversifier les produits de l'artisanat, de sorte à attirer le plus de touristes et valoriser l'image de l'Algérie comme destination touristique par excellence. Il a assuré également de la poursuite de l'accompagnement des artisans, par la formation notamment, en mettant l'accent aussi sur la mise en place d'es-

paces pour la commercialisation des articles de l'artisanat traditionnel.

M. Hammadi a évoqué, en outre, la question de la tannerie du cuir, mettant en avant, à ce titre, la coopération avec le Brésil dans le développement de cette activité, à l'image du partenariat établi déjà avec ce pays dans le domaine de la gemmologie et de la taille des pierres précieuses.

Sur un autre volet, le ministre a insisté sur la promotion du tourisme intérieur, en réunissant les conditions nécessaires à son développement, en plus de valoriser la destination touristique algérienne pour attirer le touriste étranger.

M. Hammadi a appelé, dans le même contexte, les respon-

sables de la Chambre locale du tourisme et de l'artisanat à conclure des partenariats avec ses homologues à travers différentes wilayas du pays, en vue de la fourniture de la matière première nécessaire à l'activité des artisans locaux.

Visitant l'école pilote de gemmologie de Tamanrasset, le ministre a appelé à l'élaboration d'une étude économique du marché des pierres précieuses, ainsi qu'à la formation qui doit, a-t-il souligné, s'adapter aux critères de commercialisation et contribuer à dégager des revenus et créer de la richesse.

Sur site, des explications ont été fournies à la délégation ministérielle sur cette école pilote qui a permis, avec la contribu-

tion de la partie brésilienne, à la formation de 81 formateurs issus de 18 wilayas, chargés à leur tour d'entamer la formation des artisans de différentes régions du pays.

Au moins 193 artisans, répartis sur 46 sections, ont été ainsi formés à ce jour dans différents domaines de l'activité de gemmologie et de taille des pierres précieuses et semi-précieuses (taille, fonte, design, forge artisanale, etc).

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat a procédé, par ailleurs, à la réouverture de l'hôtel «Tahat» de Tamanrasset, d'une capacité de 250 lits. L'hôtel avait bénéficié d'une opération de réhabilitation.

**H. N.**

Diplomatie

## Lamamra reçoit le ministre malien de la Réconciliation et les signataires de l'Accord de paix

**L**e ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra, a reçu, vendredi à Alger, le ministre malien de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale, le colonel-major Ismail Wagué, ainsi que les premiers responsables des mouvements signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus

d'Alger. Ces consultations qui s'inscrivent dans le cadre des efforts de l'Algérie en sa double qualité de chef de file de la médiation internationale et président du Comité de suivi de l'accord (CSA), visent principalement à permettre aux parties maliennes de donner un nouvel élan au processus de paix et de réconciliation au Mali, dans le prolongement des résultats

encourageants de la 45<sup>e</sup> session du CSA tenue le 6 octobre à Bamako.

Dans ce cadre, les parties signataires auront l'occasion d'approfondir les discussions sur les objectifs stratégiques de l'accord, notamment les questions de réinsertion des combattants issus des mouvements ainsi que celles relatives aux aspects politiques et institutionnels. Il sera

également question des deux autres piliers de l'accord, en l'occurrence le développement et les questions de justice.

Ces rencontres sont d'autant plus importantes qu'elles se tiennent à la veille des assises nationales de la refondation qui détermineront l'issue du processus de transition en cours au Mali.

L'Algérie joue un rôle important dans le processus de paix et

de réconciliation au Mali en veillant en particulier à faire en sorte que l'unité et l'intégrité territoriale du Mali soient préservées afin de permettre au peuple malien frère de retrouver les conditions d'une stabilité et de paix durables. Cette action persévérante de l'Algérie est largement soutenue à l'échelle continentale et au niveau international.

**Tahar F.**



## Energie

# La flambée des prix entraîne des risques d'inflation

■ Les prix élevés de l'énergie vont accroître les pressions inflationnistes mondiales et pourraient alimenter un déplacement de la croissance économique des pays importateurs d'énergie vers les pays exportateurs, a indiqué la Banque mondiale.



Par Farid M.

Selon la dernière édition du «Commodity Markets Outlook», publiée par la BM, les prix de l'énergie qui ont grimpé en flèche depuis au troisième trimestre, devraient en moyenne s'établir en 2021 à un niveau supérieur de plus de 80 % à celui enregistré l'année dernière.

Ils se maintiendront à des niveaux élevés en 2022, mais s'orienteront à la baisse au second semestre, à la faveur d'une offre moins limitée. Par ailleurs, les cours des produits

non énergétiques (matières premières agricoles et métaux) devraient baisser en 2022, après de fortes hausses cette année.

«La montée des prix de l'énergie alimente considérablement le risque inflationniste à court terme et cette tendance, si elle se maintient, pourrait également peser sur la croissance dans les pays importateurs d'énergie», souligne Ayhan Kose, directeur du département Perspectives de la BM.

Selon l'institution de Breton Woods, la remontée des cours des produits de base s'avère plus prononcée que prévu. Et la récente volatilité des prix pourrait

compliquer les choix de politiques publiques à l'heure où les pays se relèvent de la récession mondiale qui a sévi l'année dernière. En 2021, les prix de certaines matières premières ont atteint, voire dépassé les pics historiques de 2011. Les cours du gaz naturel et du charbon se sont notamment envolés à des niveaux records dans un contexte marqué par une offre limitée et par le rebond de la demande d'électricité. Ils devraient toutefois diminuer en 2022, sous l'effet du relâchement de la demande et de la progression de l'offre, précise la BM. D'autres flambées

des prix pourraient cependant se produire à court terme en raison du niveau très faible des stocks et des problèmes persistants d'approvisionnement.

Les cours du pétrole brut (moyenne du Brent, du WTI et du Dubaï) devraient ressortir en moyenne à 70 dollars en 2021, soit une hausse de 70 %. Ils devraient atteindre 74 dollars le baril en 2022, sachant que la demande de pétrole devrait se renforcer pour renouer avec les niveaux d'avant la pandémie.

Le recours au pétrole brut comme alternative au gaz naturel est le principal facteur qui pourrait induire une hausse de la demande plus forte qu'anticipé, tandis que la hausse des prix de l'énergie pourrait au contraire commencer à peser sur la croissance mondiale, au détriment de la demande.

Après une remontée estimée à 48 % en 2021, les cours des métaux devraient fléchir de 5 % en 2022, sur fond de ralentissement de la croissance mondiale et de résolution des problèmes d'approvisionnement. Les prix agricoles, pour lesquels les prévisions indiquent une hausse de 22 % en 2021, devraient diminuer légèrement l'année prochaine lorsque les conditions de l'offre s'amélioreront et que les prix de l'énergie se stabiliseront.

F. M.

## Exploration minière Hausse du budget mondial de 35 % en 2021

Le budget consacré à l'exploration des métaux non ferreux au niveau mondial a augmenté en 2021 de 35 % sur un an, a indiqué un rapport de S&P Global Market Intelligence, division de l'agence de notation S&P. Les compagnies ont en effet dépensé 11,2 milliards de dollars cette année, contre 8,3 milliards de dollars en 2020, en raison notamment du report de plusieurs activités prévues l'année dernière à cause des restrictions liées à la pandémie de Covid-19, précise la même source. Cette augmentation est principalement portée par les «junior minières» qui ont vu leur budget augmenter de 62 % en glissement annuel pour atteindre 4,1 milliards de dollars.

Malgré cette progression, les compagnies bien établies dominent toujours avec 5,6 milliards de dollars dépensés sur la période. L'or et les métaux de base sont les secteurs dans lesquels l'investissement a été le plus important, selon le rapport. A lui seul, le Canada a attiré 2,1 milliards de dollars, alors que l'Afrique, continent déjà particulièrement sous-exploré, n'a bénéficié que de 1,1 milliard de dollars d'investissements. Il s'agit d'un niveau similaire à celui de 2019, mais il s'agit tout de même d'une hausse de 12 % par rapport à l'année dernière. Selon Kevin Murphy, analyste principal au sein de l'équipe de recherche sur les métaux et les mines de S&P Global Market Intelligence, le budget mondial consacré à l'exploration devrait d'ailleurs augmenter à nouveau «de 5 à 15 % en glissement annuel pour 2022».

Si cela se confirme, le budget 2022 atteindrait près de 13 milliards de dollars, une première depuis 2013. R. E.

## Russie

# La Banque centrale augmente son taux directeur à 7,50 % face à l'inflation

La Banque centrale de Russie a augmenté pour la sixième fois consécutive son taux directeur de 0,75 point à 7,50 %, l'inflation minant le pouvoir d'achat des Russes, un casse-tête pour les autorités. «L'inflation progresse bien au-dessus des prévisions de la Banque de Russie et il est attendu qu'elle se situe entre 7,4 % et 7,9 % à la fin de l'année 2021», a indiqué la Banque centrale dans un communiqué, en expliquant sa décision. Les analystes de Capital Economics s'attendaient à une hausse

moins importante du taux directeur, tout en soulignant que l'inflation en septembre «a été une douche froide» après l'amorce d'un ralentissement de la hausse des prix cet été. En septembre, l'inflation en Russie a atteint 7,4 % sur un an, tirée par l'alimentaire. Cela a représenté une accélération assez importante par rapport aux 6,7 % annuels du mois d'août. Face à l'inflation, la Banque de Russie avait commencé en mars à augmenter son taux qui était historiquement bas, une première depuis 2018. Vendredi, elle a laissé

entendre qu'elle pourrait de nouveau augmenter le taux lors de prochaines réunions. Dans les conditions actuelles, la demande reste supérieure à l'offre, et la progression de l'inflation risque de durer, prévient la Banque, soulignant que sa politique monétaire «consiste à limiter ce risque» et à faire revenir l'inflation annuelle à 4 %. Après une période d'inflation historiquement basse, les prix à la consommation ont commencé à grimper en Russie en mars 2020, en pleine pandémie, un phénomène qui s'est accéléré

avec la reprise économique et la hausse du cours des matières premières sur les marchés mondiaux. L'envolée de certains prix d'aliments de base a poussé les autorités russes à introduire des mesures comme des quotas d'exportations ou un contrôle gouvernemental des prix alimentaires, un plafonnement administratif critiqué par la patronne de la Banque centrale, Elvira Nabioullina. La prochaine réunion de politique monétaire de l'institution monétaire est prévue le 17 décembre.

Samia Y.

## Royaume-Uni

# L'inflation pourrait dépasser 5 %

L'inflation au Royaume-Uni pourrait dépasser cette année 5 %, estime le chef économiste de la Banque d'Angleterre (BoE), Huw Pill, dans une interview au «Financial Times», alors que les marchés s'attendent à une hausse des taux d'intérêt rapide et forte dans le pays. «Je ne serais pas surpris, disons-le comme ça, si nous voyons une inflation approchant ou supérieure à 5 %. Et c'est une position très inconfortable, pour une Banque centrale

qui a un objectif d'inflation de 2 %», a déclaré Huw Pill dans une interview, jeudi soir, au quotidien économique.

L'inflation a légèrement ralenti au Royaume-Uni en septembre, à 3,1 % sur un an, mais reste très élevée après une poussée record en août à 3,2 %, son plus haut niveau depuis 2012.

Dans ses dernières projections, la BoE avait dit s'attendre à ce qu'elle atteigne 4 % avant la fin de l'année. Les investisseurs pariaient déjà sur un resserre-

ment monétaire de la BoE avant la fin de l'année. Mais son gouverneur Andrew Bailey a affirmé dimanche que son institution pourrait être en position de «devoir agir» pour maîtriser l'inflation grimpanche. Les investisseurs parient désormais sur une hausse de plus en plus tôt, dès la prochaine réunion en novembre, suivie d'une nouvelle hausse le mois suivant. Si les attentes du marché sont confirmées, la Banque d'Angleterre aura agi plus vite que la Banque

centrale européenne (BCE) ou la Fed américaine. «Je pense que la décision (d'augmenter les taux) en novembre est encore ouverte», a estimé Huw Pill dans son interview au «Financial Times». Mais depuis son arrivée à la BoE en septembre, il y a eu un «changement de régime dans la politique monétaire», dans la mesure où l'économie s'approche de ses niveaux pré-pandémie, a-t-il ajouté. Si l'institut affirmait encore fin septembre que la hausse des prix était tem-

poraire, son nouveau chef économiste avait au contraire estimé début octobre qu'elle pourrait perdurer au moins jusqu'au deuxième trimestre 2022. La Banque d'Angleterre fait face au même dilemme que toutes les autres banques centrales, alors que l'inflation au Royaume-Uni est dopée par des problèmes de chaînes d'approvisionnement, des pénuries de main-d'œuvre, le coût élevé des matières premières ou encore la flambée des prix de l'énergie. N. T./Agences

«Puisque tu es la mer» de Alima Abdhat

# Une invitation à la connaissance de soi

■ Dans son deuxième recueil de poésie, publié récemment sous l'intitulé «Puisque tu es la mer», Alima Abdhat partage avec ses lecteurs une ode à la vie livrée par «cet autre étranger en elle», dans les tourments de l'adversité.

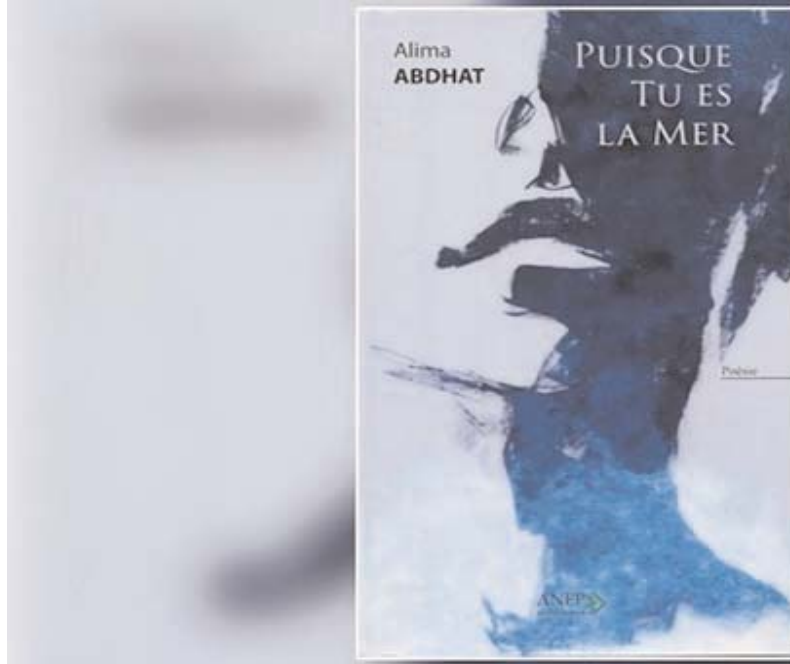
Par Abla selles

Dans un recueil de 91 pages, paru aux éditions «Anep», l'auteure déploie, dans un exercice douloureux, ses humeurs et errances animiques, fixant des moments de vie éphémères en «superposant l'homme à la mer», dans une psychologie abyssale brillamment menée dans la «polyphonie des mots» et une «musicalité poétique» hautement esthétique.

Alima Abdhat extrait, dans un élan lyrique invitant à la méditation, des émotions intenses pour les laisser en suspens à la disposition du lecteur qui se les approprie, prolongeant leur genèse en y projetant son propre vécu.

Les problématiques de la solitude et celles du temps étant les mêmes pour tous, «Puisque tu es la mer», poésie fragmentée, traite de thématiques connues et communes à tous, à l'instar de l'amour, les rêves, la détresse et les blessures, dans une «vision nouvelle, revue et actualisée», explique l'auteure.

Sur le terrain poétique de près de 80 pièces, les différents concepts deviennent hors de portée de la raison, à l'instar de l'amour et la haine, ou la vie et la mort qui ne sont plus contradictoires, car évoluant dans une intemporalité qui appelle l'absolu de leurs notions et permet la rencontre des cultures sous la plume de l'auteur.



Tout comme le miroir, toutes les formes artistiques n'existent que parce que l'homme a éprouvé le besoin de se regarder en face pour exprimer ses tourments et ses espoirs dans des métaphores, allégories et autres figures de style.

Dans «Puisque tu es la mer», les mots s'écoulent et s'écoulent

en affrontant la colère des vagues et les humeurs de la mer.

Tel un miroir naturel qui renvoie l'image réelle de l'individu en quête de sens, le recueil d'Alima Abdhat, ordonné en vers libres bravant les règles de la poésie classique, est à l'image de la mer dont le fond remonte et devient forme, permettant ainsi à

son créateur, dont la plume ne sait généralement pas ce qu'elle va accoucher, de se redécouvrir.

«La mer nous ressemble dans nos amours amniotiques (...) lorsqu'on sait qui est l'autre, on sait qui on est», note l'auteure.

Une œuvre plastique expressionniste caractérise le choix iconographique du recueil d'Alima

Abdhat, qui accueille le lecteur avec une couverture frappée d'un dessin de visage scindé en deux parties, une contenant le bleu de la mer, symbole de la félicité et du bonheur, et l'autre tout en blanc ouverte sur d'autres expériences à venir et d'autres épreuves à surmonter. Enseignante à l'Université d'Alger, Alima Abdhat a publié en 2019 «Colères, qu'êtes-vous devenues?» aux Editions D'ores et déjà.

A. S.

«Le Hirak et les armes silencieuses»

## Dernière publication de Benali Saci

Dans sa nouvelle publication intitulée «Le Hirak et les armes silencieuses», l'universitaire Benali Saci propose des bases théoriques d'analyse politique en plus d'explorer et expliquer certains mécanismes utilisés pour détourner l'opinion et manipuler les masses populaires. Paru récemment aux éditions Anep, cet essai de 125 pages isole de manière académique ce que l'auteur définit comme «armes silencieuses utilisées pour renverser ou attiser des situations en temps de guerre ou de paix» en expliquant comment ces méthodes ont été

utilisées en Algérie ou ailleurs. L'auteur évoque des stratégies de manipulation sur la base d'un «document attribué à l'idéologue et philosophe américain Noam Chomsky», faisant état de mécanismes comme «la stratégie de distraction», «infantiliser le public», ou encore «faire appel à l'émotionnel plutôt qu'à la réflexion». Benali Saci aborde également les différentes formes de désinformation et de manipulation de l'information en expliquant ces procédés et en énumérant les exemples les plus criards dans les médias internationaux. L'universitaire propose

également des bases d'analyse des mouvements de contestation populaires sur le plan sémiologique et des notions théoriques de politique interne et internationale pour aider le lecteur dans son analyse de l'actualité. Benali Saci explique également dans sa publication la différence entre la «démocratie représentative», qu'il estime être un héritage colonial très répandu dans le continent africain, et la «démocratie participative» fondée sur un partage de l'exercice du pouvoir et le renforcement de la participation des citoyens dans la vie politique. Evoquant

le mouvement populaire Hirak du 22 février 2019, l'auteur met en avant le civisme impressionnant des manifestants et parle d'un «cas d'école (...) qui pourrait devenir contagieux (...) et renverser des démocraties représentatives boiteuses», en citant des déclarations d'officiels européens. Diplômé de l'Ecole nationale d'administration option sciences économiques et financières, Benali Saci est également titulaire d'un doctorat en sciences politiques et relations internationales et auteur de deux essais sur la géopolitique.

F. H.

Calligraphie maghrébine et andalouse

## Une rencontre nationale se prépare à Tlemcen

Le Musée public national de la calligraphie islamique de Tlemcen organise du 24 au 26 octobre une rencontre nationale sur le thème «La calligraphie maghrébine et andalouse», a-t-on appris, hier, de son directeur, Lasnoui Sid Ahmed.

Cette manifestation, qui sera abritée par le Centre d'études andalouses de Tlemcen, regroupera de nombreux calligraphes représentant les wilayas d'Adrar,

Laghouat, Médéa, Djelfa, Alger, Ouargla, Mostaganem, Saida, Chlef, M'sila, Ghardaïa, Relizane et Tlemcen, précise-t-on de même source. La rencontre s'articulera autour d'ateliers vivants de décoration musulmane et de calligraphie maghrébine sur différents supports, à l'instar du verre, de la céramique, de l'argile, du tissu, le cuivre, le gypse, le bois, animés par des artisans confirmés dans leur domaine

venant d'Oran, Constantine, Tlemcen, Tiaret. D'autres ateliers de calligraphie seront organisés au Centre culturel «Laidouni Ahmed» de Ghazaouet, en collaboration avec l'association culturelle locale «Les deux frères».

Cette manifestation artistique sera animée également par l'organisation d'une journée d'étude autour de la recherche dans l'art de la calligraphie maghrébine et andalouse, ses aspects esthé-

tiques et spirituels. Le même responsable a précisé que cette rencontre vise à définir les bases de la calligraphie maghrébine et andalouse, à encourager les créateurs dans cet art, à mettre en valeur la beauté de l'enluminure musulmane dans le patrimoine culturel algérien et enfin à créer un espace d'échanges entre les artistes algériens.

L. B.

### «Arcane» La série sera diffusée sur Netflix et Twitch

«ARCANE», la série animée inspirée du jeu vidéo League of Legends sera à la fois disponible sur Netflix et sur Twitch, ont annoncé les deux entreprises.

La sortie, prévue le 6 novembre, sera accompagnée d'une soirée de lancement accessible dans plus de 30 pays et gratuite sur Twitch pour les fans de la franchise. La série animée, produite par l'éditeur Riot Games et la plateforme de films et série, sera disponible en trois étapes : chacun des trois chapitres – composé de trois épisodes respectivement – sera mis en ligne à une semaine d'intervalle. Pour les utilisateurs de Twitch, il sera possible de regarder sur leur plateforme le premier épisode, avec des avantages comme des jeux exclusifs qui se dévoileront au fur et à mesure que la série avance.

R. I.





Taiwan

# Washington cherche à prévenir l'escalade des tensions avec la Chine

■ Les États-Unis ont semblé soucieux, vendredi, de prévenir une escalade des tensions avec la Chine, assurant que la politique américaine à l'égard de Taïwan n'avait pas changé au lendemain de l'engagement de Joe Biden à défendre l'île en cas d'agression chinoise.

Par Mourad M.

Le président américain «n'annonçait pas de changement dans notre politique», a assuré la porte-parole de la Maison-Blanche, Jen Psaki. «Nous respecterons nos engagements pour permettre à Taïwan de se défendre et nous continuerons à nous opposer à tout changement unilatéral du statu quo», a-t-elle ajouté. Elle faisait ainsi écho aux propos, tenus plus tôt vendredi depuis le siège de l'Otan à Bruxelles, du secrétaire américain à la Défense, Lloyd Austin. «Comme nous l'avons fait dans le passé sous de multiples

administrations, nous continuerons d'aider Taïwan avec tous les types de capacités militaires dont il aurait besoin pour se défendre lui-même», avait-il souligné. «Nous restons donc concentrés sur ces mesures. Et je ne vais pas m'engager dans des spéculations d'aucune sorte en ce qui concerne Taïwan», a-t-il ajouté. Interrogé jeudi sur la possibilité d'une intervention militaire américaine pour défendre Taïwan en cas d'attaque de la Chine, Joe Biden avait répondu par l'affirmative : «Oui, nous avons un engagement en ce sens», avait-il affirmé. La déclaration du président

américain paraissait contredire la politique de longue date des États-Unis dite d'«ambiguïté stratégique». En vertu de celle-ci, Washington aide Taïwan à construire et renforcer ses défenses mais sans promettre explicitement de venir à son aide en cas d'attaque. La Chine considère l'île de 23 millions d'habitants, qu'elle ne contrôle pas, comme une de ses provinces en attente de réunification avec le reste du pays, et les propos de Joe Biden ont été mal accueillis à Pékin. «Sur les questions liées à ses intérêts fondamentaux, comme sa souveraineté et son intégrité territoriale, la Chine ne laissera aucune place au compromis», a affirmé Wang Wenbin, un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères. «Nous exhortons la partie américaine (...) à agir avec prudence sur la question de Taïwan et de s'abstenir d'envoyer des mauvais signaux aux militants indépendantistes taiwanais afin de ne pas nuire gravement aux relations sino-américaines», a-t-il ajouté. Le porte-parole de la diplomatie américaine, Ned Price, s'est abstenu de répondre à Pékin. «Nous ne pouvons pas être plus clairs sur notre position», s'est-il contenté de dire vendredi. Ce n'est pas la première fois que les États-Unis s'engagent à défendre Taïwan. Joe Biden avait déjà fait cet été une promesse similaire, parlant d'«engagement sacré» à défendre les alliés de l'Otan, au Canada et en Europe, et «de même avec le Japon, la Corée



Ph. &gt; D. R.

du Sud et Taïwan». Déjà en 2001, George W. Bush avait déclaré qu'il défendrait Taïwan «quoi qu'il en coûte». Les nouveaux propos de M. Biden, qui a une grande expérience des relations internationales et siègeait à la commission des Affaires étrangères du Sénat lors de l'adoption en 1979 de la loi sur les relations avec Taïwan, pourraient n'être qu'une réaffirmation de l'ambiguïté stratégique américaine. «Je soupçonne que Biden ne cherchait pas à annoncer un quelconque changement», déclare à l'AFP Richard McGregor, chercheur du cabinet de recherche australien Lowy Institute. «Soit il n'a pas fait attention à ce qu'il disait, soit il a délibérément voulu prendre un ton plus dur, en raison de la façon dont Pékin a renforcé son harcèlement militaire de Taïwan ces derniers temps». Les incursions d'avions de guerre chinois se sont multipliées récemment dans la zone d'identification de défense aérienne (Adiz) de l'île,

notamment lorsqu'un nombre record de 149 vols ont traversé la zone de défense aérienne du sud-ouest de Taïwan en quatre jours, alors que la Chine célébrait sa fête nationale. Interrogé sur le fait de savoir si les États-Unis seraient en mesure de faire face au développement des programmes militaires en Chine, Joe Biden a également répondu par l'affirmative. «La Chine, la Russie et le reste du monde savent que nous disposons de la plus puissante capacité militaire du monde», a-t-il ajouté. Il a cependant réitéré sa volonté de ne pas s'engager dans une nouvelle guerre froide avec Pékin. Les deux pays s'opposent frontalement sur beaucoup de dossiers, mais la question taiwanaise est souvent considérée comme la seule susceptible de provoquer une confrontation armée. Taïwan jouit d'un système politique démocratique.

M. M.



## Commentaire

Rassemblement

Par Fouzia Mahmoudi

De multiples candidatures ont émergé ces derniers mois à gauche pour l'élection présidentielle de 2022, conduisant au risque de voir la réserve des votes de gauche se morceler et rendant la qualification d'un candidat de cette famille politique quasi impossible. Les sympathisants de gauche en ont bien conscience, ils sont presque sept sur dix (66 %) à penser qu'il vaut mieux que «les différentes sensibilités de la gauche soient rassemblées derrière un candidat commun afin que la gauche ait plus de chance de se qualifier pour le second tour», selon une enquête d'Ipsos-Sopra Steria pour «Le Parisien» et Franceinfo menée du 21 au 22 octobre 2021. Ils sont en revanche 64 % à penser que les différentes sensibilités de la gauche n'arriveront pas à se réunir derrière un candidat commun, contre 36 % à juger qu'une telle union est possible «probablement» ou «certainement». Dans la dernière enquête d'opinion Ifop-Fiducial pour «Le Figaro» et LCI sur l'élection présidentielle 2022, l'ensemble des candidats de gauche récoltent environ 25 % des intentions de vote. «Jamais la gauche n'a été aussi faible», notait Frédéric Dabi, directeur général Opinion de l'Ifop. La question du candidat qui pourrait faire le trait d'union est cruciale. Sur l'ensemble des sympathisants de gauche, 25 % des personnes interrogées par le sondage Ipsos pensent que Jean-Luc Mélenchon est le mieux placé pour être ce candidat commun, suivi loin derrière d'Anne Hidalgo (15 %), de Yannick Jadot (14 %) et d'Arnaud Montebourg (10 %) et Fabien Roussel (6 %). Ils sont par contre 26 % à espérer cette candidature commune, «peu importe» le candidat, «pourvu qu'ils s'unissent». Une union derrière une candidature unique demanderait forcément des concessions de la part de chaque sensibilité politique au sein même de la gauche. Le sondage d'Ipsos-Sopra Steria interroge donc les sympathisants de gauche sur les différences et la capacité de rassembler des candidats actuellement déclarés. 55 % pensent qu'il y a des «différences incompatibles» entre Jean-Luc Mélenchon et Anne Hidalgo, 49 % également entre Jean-Luc Mélenchon et Arnaud Montebourg, et 54 % entre Jean-Luc Mélenchon et Yannick Jadot. À l'inverse, ils sont près de 50 % à penser que les différences sont surmontables entre Arnaud Montebourg et Anne Hidalgo, entre Yannick Jadot et Arnaud Montebourg et entre Anne Hidalgo et Yannick Jadot. Sans surprise, le candidat d'EELV et la candidate du Parti socialiste apparaissent donc les plus proches aux yeux des sympathisants de gauche, alors que Jean-Luc Mélenchon est en revanche le plus isolé. Le chef de file de la France Insoumise reste pour le moment un des mieux placés au coude à coude avec Yannick Jadot, investi candidat par les militants de son parti fin septembre. Vient ensuite Anne Hidalgo qui végète dans les intentions de vote, un mois et demi après s'être déclarée candidate à Rouen, autour de 4 à 7 %. Selon le sondage d'Ipsos qui pointe dans un second temps les handicaps de la candidature du Parti socialiste, 42 % des sympathisants de gauche pensent qu'elle «ne comprend pas assez les Français qui vivent hors de Paris» et 29 % que «ses propositions ne sont pas crédibles». Mais au vu des égos des candidats actuels il est très peu probable qu'il y ait consensus pour que certains se retirent au profit d'un seul, surtout que ces dernières semaines ils n'ont pas hésité à se tirer dans les pattes, rendant l'idée même d'un dialogue invraisemblable dans la conjoncture actuelle.

F. M.

Ethiopie

## L'ONU suspend ses vols vers le Tigré après une nouvelle frappe aérienne

L'armée éthiopienne a mené, vendredi, une nouvelle frappe aérienne sur la capitale de la région en guerre du Tigré, qui a fait onze blessés et contraint un vol d'aide de l'ONU à rebrousser chemin, selon des médecins et des sources humanitaires. L'ONU a dans la foulée décidé de suspendre ses deux vols par semaine vers le Tigré pour ses personnels humanitaires, a déclaré son porte-parole, Stéphane Djarric, lors d'un point presse. Cette quatrième journée d'opérations aériennes sur la ville de Mekele coïncide avec une intensification des combats plus au sud, dans la région de l'Amhara. Une porte-parole du gouvernement, Billene Seyoum, a affirmé à l'AFP que l'aviation éthiopienne a visé un centre d'entraînement des rebelles du Front de libération du peuple du Tigré (TPLF) qui «servait également de plaque tournante dans les combats menés par cette organisation terroriste».

Vendredi après-midi, onze civils ont été hospitalisés à l'hôpital Ayder, le principal de la région a déclaré un responsable, le D' Hayelom Kebede. L'un deux a succombé à ses blessures, a-t-il dit. Des habitants interrogés par l'AFP ont indiqué que la frappe a touché un champ, brûlant selon l'un d'entre eux du fourrage pour le bétail. Le gouvernement du Premier ministre Abiy Ahmed est engagé depuis onze mois dans un conflit dans la région septentrionale du Tigré. Abiy Ahmed y a envoyé l'armée le 4 novembre 2020 pour chasser les autorités régionales dissidentes issues du TPLF, qu'il accuse d'avoir orchestré des attaques contre des bases militaires. Le prix Nobel de la paix 2019 avait proclamé la victoire fin novembre, mais en juin le TPLF a repris la majeure partie de la région. L'armée éthiopienne s'était alors largement retirée. Lundi, l'aviation éthiopienne a mené deux

frappes sur Mekele qui ont tué, selon l'ONU, trois enfants et blessé plusieurs personnes. Mercredi, elle a bombardé des caches d'armes du TPLF à Mekele et dans la ville d'Agbe, située à environ 80 kilomètres à l'ouest. Un responsable de l'hôpital de la ville a indiqué à l'AFP que cette frappe avait fait au moins huit blessés, dont une femme enceinte. Une quatrième frappe a visé la capitale régionale jeudi sans faire de victime, selon les médecins et le TPLF. Le vol de l'ONU, qui a dû faire demi-tour en raison de la frappe vendredi, transportait 11 humanitaires, selon Gemma Connell, cheffe du bureau de coordination humanitaire des Nations unies pour l'Afrique de l'Est. «Je peux confirmer que le gouvernement était informé de ce vol avant son décollage et peut aussi confirmer que le vol a dû faire demi-tour en raison des événements au sol», a-t-elle ajouté.

Sahara occidental/Négociations

# L'Algérie ne participera pas au format «inefficace» de tables rondes

■ Le format dit de «tables rondes» pour la reprise des négociations sur le Sahara occidental, auquel fait référence le projet de résolution sur la prorogation de la Minurso est «inefficace et contre-productif», a réitéré, jeudi, la délégation algérienne à New York.



Par Anis F.

Dans une missive envoyée au président du Conseil de sécurité Martin Kimani, et dont le chef de l'ONU a été rendu destinataire, la mission d'Algérie à New York a réagi vivement au format de négociations dits de «tables rondes» suggéré dans ledit projet.

«Sur instruction de notre gou-

vernement, je vous écris pour réitérer la position de mon pays concernant la référence dans le projet de résolution sur le renouvellement de la Mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental (Minurso) aux soi-disant «tables rondes»», écrit la mission dans cette lettre consultée par l'APS.

«L'Algérie n'a jamais considéré ces «tables rondes» comme le format ultime pour la conduite

du processus politique au Sahara occidental mais plutôt comme une étape de transition vers des négociations entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario», explique la délégation algérienne.

Et de préciser que ces «tables rondes» se sont avérées inefficaces et sont devenues contre-productives et problématiques du fait de leur instrumentalisation par les autorités mar-

caines pour se détourner de leurs responsabilités et déformer la réalité du conflit au Sahara occidental comme question de décolonisation».

La mission avertit que l'Algérie ne va en aucun cas prendre part à ces «tables rondes», tout en réaffirmant son engagement à soutenir les efforts du SG de l'ONU en vue de relancer les négociations directes entre les deux parties au conflit, le Front Polisario et le Maroc.

«L'Algérie rejette fermement toute référence à tout engagement en son nom de participer à de telles «tables rondes», affirme la mission.

Pour autant, elle «reste déterminée à soutenir les efforts du Secrétaire général des Nations unies et son appel aux membres du Conseil de sécurité à encourager le Maroc et le Front Polisario à s'engager de bonne foi et sans condition dans le processus politique».

La mission a enfin demandé à M. Martin Kimani de faire circuler cette lettre aux membres du

Conseil de sécurité afin qu'ils soient informés de la position de l'Algérie.

Le 12 octobre dernier, l'envoyé spécial, chargé de la question du Sahara occidental et des pays du Maghreb, Amar Belani, avait dans une déclaration à l'APS précisé que le format dit «de tables rondes» n'est plus à l'ordre du jour».

«Cette option est désormais obsolète compte tenu de l'instrumentalisation éhontée par la partie marocaine de la participation de l'Algérie aux précédentes tables rondes pour présenter fallacieusement notre pays comme étant partie à un conflit «régional», avait-il expliqué.

«Toutes les résolutions du Conseil de sécurité identifient, nommément et de manière explicite, les deux parties au conflit. L'Algérie tout comme la Mauritanie ont le statut, reconnu par les Nations unies, de pays voisins observateurs du processus de règlement du conflit», a-t-il rappelé.

A. F.

Publicité

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

مجلس قضاء تيزي وزو  
محكمة نزع الميزان  
القسم شؤون الأسرة  
رقم الجدول: 21/00891  
رقم الفهرس: 21/01497  
تاريخ الحكم: 21/06/27

الحكم بالحجر

حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا حضوريا وفي اول درجة في الشكل : قبول إعادة السير في الدعوى بعد الخبرة

في الموضوع : إفراغ الحكم الصادر عن محكمة الحال بتاريخ 2020/12/14 فهرس 20/02822 واعتماد الخبرة المنجزة من طرف الخبير الدكتور زيري عباس والمودعة لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2021/03/25 تحت رقم 21/126 والقضاء بفتح التقديم والحجر على المرجع ضده لوئيس أعومر المولود بتاريخ 1967/06/09 ببلدية بوغني ولاية تيزي وزو ابن ارزقي وبلكوم فاطمية وتعيين المرجعة زوجته غزالي وردية مقدما عليه لرعايته والقيام بشؤونه الإدارية والقانونية والتصرف في مكانه تصرف الرجل الحريص مع مراعاة أحكام المادتين 99.100 من قانون الأسرة وأمر المرجع بنشر هذا الحكم للإعلام بإحدى الجرائد الوطنية وفقا لإجراءات المقررة قانونا على نقتته ، مع أمر ضابط الحالة المدنية للبلدية المختصة بالتأشير بفتح التقديم مع الحجر على المرجع ضده على هامش عقد ميلاده لإشهار بسعي من النيابة العامة ، تحميل المرجع ضده المصاريف القضائية بما فيها مصاريف الخبرة ، بذا صدر الحكم وأفصح به جهرا بالجلسة العلنية المنعقدة بالتاريخ المذكور أعلاه ولصحته امضي على أصله كلا من الرئيس وأمين الضبط .

Réf/128/10/2021 Le Jour d'Algérie - N° 5502 - Dimanche 24 octobre 2021

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

مكتب الأستاذة عمران لحارب رشيدة  
محاضرة قضائية بتيزي وزو  
شارع الشرفوش محمد  
التعاونية العقارية دا المولود  
الطابق الأول : باب رقم A 07  
الهاتف : 0557.51.14.57/026.12.43.04

محاضر يتضمن الإجراءات المتبعة للتبليغ عن طرق النشر

المادة 09-08 من قانون 15/06/11

بتاريخ الثالث من شهر أكتوبر عام الفين و واحد وعشرون لفاقة السيد : منصوري حكيم الساكن : نيج بسطة على رقم 14 باب الوادي الجزائر ، بمقتضى المادة 412 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية ، نحن الأستاذة عمران - حارب رشيدة محاضرة قضائية بتيزي وزو الكائن مقر مكتبنا شارع الشرفوش محمد التعاونية العقارية دا المولود الطابق الأول باب رقم A07 تيزي وزو الموقعة أسفله.

بناء على مقتضيات السند التنفيذي المتمثل في الحكم الجزائي الصادر عن قسم الجنج لمحكمة باب الوادي بتاريخ 15/11/12 تحت رقم الفهرس 15/0621 جدول رقم 15/05621 الممهور بالصيغة التنفيذية الصادرة عن نفس الجهة بتاريخ 2016/05/19 المؤيد بموجب القرار الصادر عن الغرفة الجزائرية لمجلس قضاء الجزائر بتاريخ 2016/03/09 تحت رقم الفهرس 16/3419 ملف رقم 15/16823 ، بناء على محضر التبليغ الرسمي للسند التنفيذي ، محضر التكليف بالوفاء ومحضر تبليغ التكليف بالوفاء المحررة والمبليغة من طرفنا بتاريخ 2020/03/10 للمنفذ عليه السيد بوبوي عبد العزيز الساكن 20 شارع عروس عبد الرحمان تيزي وزو فرسنتاه برسالة مضمونة مع الإسماعر بالوصول بتاريخ 2020/03/11 تحت رقم 074.835.15 حيث كلفناه عبرها لامتثال لمقتضيات السند التنفيذي المذكور أعلاه وبالتالى دفع 2.648.516.00 دج مبلغ التعويض عن الأضرار بما فيها مصاريف وأتعاب المحضر القضائي وهذا في اجل 15 خمسة عشر يوما تسري ابتداءه من تاريخ التبليغ الرسمي للمحضر وإذا فات هذا الأجل دون الامتثال سينفذ عليه جبرا وفقا لإجراءات المحددة في قانون الإجراءات المدنية والإدارية ، بناء على محضر التبليغ على لائحة اعدائنا محكمة تيزي وزو بتاريخ 2020/07/23

بناء على محضر التبليغ على لائحة اعدائنا بلدية تيزي وزو بتاريخ 2021/01/21 ،

بناء على أمر بالإن بنشر محضر التبليغ الرسمي والتكليف بالوفاء في جريدة يومية وطنية الصادر رئيسه محكمة تيزي وزو بتاريخ 2021/09/13 تحت رقم 21/2545 ، بعد ما ذكر قمنا بنشر مضمون السند التنفيذي والتكليف بالوفاء في جريدة يومية وطنية وفقا للمادة 412 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية ،

إذبات لكل ذلك حورنا هذا المحضر

المحاضرة القضائية

Le Jour d'Algérie - N° 5502 - Dimanche 24 octobre 2021

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

مجلس قضاء تيزي وزو  
محكمة نزع الميزان  
القسم شؤون الأسرة  
رقم الجدول: 21/00258  
رقم الفهرس: 21/00821  
تاريخ الحكم: 21/04/11

الحكم بالحجر

حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا حضوريا في اول درجة في الشكل : قبول إعادة السير في الدعوى بعد الخبرة

في الموضوع إفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في الموضوع عن محكمة الحال بتاريخ 2020/10/25 فهرس رقم 20/2330 ومن تم اعتماد الخبرة المنجزة من طرف الخبير زيري عباس والمودعة لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2020/12/17 تحت رقم 20/682 وبالنتيجة القضاء بالحجر على المدعى عليها معزوز صافية المولودة بتاريخ 1985/10/19 بتيزي غنيف ابنة علي وهلال سعية وتعيين المدعى معزوز أعر مقدما عليها للقيام بإدارة شؤونها المالية والإدارية مع الأمر بنشر هذا الحكم بجريدة وطنية يومية بسعي من المدعى وكذا امر ضابط الحالة المدنية لبلدية تيزي غنيف بالتأشير بالحجر على شهادة ميلاد المحجور عليها بسعي من النيابة العامة ، مع تحميل المدعى المصاريف القضائية للدعوى ومصاريف الخبرة ، بذا صدر هذا الحكم أفصح به جهرا في اليوم والشهر والسنة المذكورين أعلاه وامضي أصله هذا الحكم من طرفنا نحن الرئيس وأمين الضبط .

Réf/129/10/2021 Le Jour d'Algérie - N° 5502 - Dimanche 24 octobre 2021

المكتب العمومي للتوثيق الأستاذة والى لوزية الكائن مقره بشارع قاصري أحمد تهبينة المنطقه الوسطى رقم 39 مبنى رزوق الطابق الثاني رقم 09 ذراع بن خدة ولاية تيزي وزو

إعلان عن إيجار للتسيير الحر

بموجب عقد تلقاه المكتب بتاريخ 2021/10/11 والذي سيسجل أعطى السيد كايس بوسعد ، إيجار للتسيير الحر للسيد أموراسي علي ، قاعدة تجارية مستقلة كمقهى تقع ب 33 محور الثانوية شارع بوخاري بلدية ذراع بن خدة بكل عناصره المادية والمعنوية وبدون أي استثناء أو تحفظ للسيد لمدة ثلاثة وعشرون 23 شهرا غير قابلة للتجديد تبديئ من تاريخ 2021/10/25 مقابل أجرة شهرية قدرها 15.000.00 دج . سيتم الإيداع القانوني لنسختين من هذا العقد لدى الفرع المحلي للمركز الوطني للسجل التجاري لولاية تيزي وزو لإعلان الوثيقة .

Réf/131/10/2021 Le Jour d'Algérie - N° 5502 - Dimanche 24 octobre 2021

الشركة المدنية المهنية للتوثيق لأستاذين اب بلصل و ي كناس مقرها الاجتماعي بنهج العقيد عميروش عمارة ايت بن عمارة تيزي وزو الرمز 5471

تعديل الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة : كعوان كونستريكسيون 210 شارع الإخوة بلحاج المدينة الجديدة تيزي وزو رأسمالها 100.000.000 دج ، س ت رقم 20 ب 05/00-0051242

بموجب عقد تلقاه المكتب بتاريخ 2021/10/07 الذي سيسجل ، تم ايداع محضر الجمعية العامة غير العادية للشركة المنعقد بتاريخ 2021/07/04 تضمن انسحاب السيد : كعوان سيد أحمد وهبة كل حصصه المقررة ب 05 حصص بقيمة 1000 دج للوحدة الواحدة اي 5000.00 دج لفاقة السيد : كعوان جمال وتعيينه شريكا في التسيير ويبقى السيد كعوان بوبه مسيرا للشركة المذكورة ، كلاهما لمدة غير محددة ، سيتم الإيداع القانوني لنسختين من هذا العقد لدى المركز الوطني للسجل التجاري لولاية تيزي وزو

إعلان الوثائق

Réf/130/10/2021 Le Jour d'Algérie - N° 5502 - Dimanche 24 octobre 2021





Abdelkrim Medouar

## «Pas de nouvelles licences pour le RCR, le RCA et l'OM»

Le président par dérogation de la Ligue de football professionnel (LFP), Abdelkrim Medouar, a annoncé vendredi que trois clubs de la Ligue 1 : le RC Relizane, le RC Arbaâ et l'Olympique Médéa, n'ont pas pu avoir les licences de leurs nouvelles recrues estivales, en raison de leurs dettes cumulées au niveau de la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL). «Nous n'avons pas pu octroyer au RCR, au RCA et à l'OM, les licences de leurs nouveaux joueurs, car leurs dettes au niveau de la CRL sont importantes. Ils pourront les régler d'ici leur premier match de la saison, sinon ils seront dans l'obligation de jouer avec leurs anciens éléments. Ces trois formations ont dépassé le seuil de dettes toléré, fixé à un milliard de centimes», a indiqué Medouar sur les ondes de la Radio nationale. «Il y a d'autres équipes qui ont pu qualifier leurs nouveaux joueurs, tout en ayant des dettes au niveau de la CRL, mais qui ne sont pas aussi élevées. Nous avons trouvé un compromis avec elles, en attendant de régler leurs litiges», a-t-il ajouté.

## «Le championnat ne va pas s'arrêter pendant la Coupe arabe»

Le président par dérogation de la LF, a coupé court aux rumeurs concernant le sort du championnat pendant la participation de l'équipe nationale A', composée majoritairement de joueurs locaux, à la Coupe arabe

prévue à Doha (30 novembre - 18 décembre). «Non, la compétition ne va pas s'arrêter pendant le tournoi arabe. Si un club détient trois joueurs ou plus au niveau de la sélection, il a le droit de demander le report. Chaque équipe pourra puiser dans son équipe réserve pour jouer ses matchs de championnat. Parler de l'arrêt de la compétition nationale, alors que chaque équipe détient un effectif de 57 joueurs, dont 30 de la réserve, est incompréhensible», a-t-il affirmé. Avec désormais un championnat à 18 clubs et 34 journées, le championnat de Ligue 1 pourrait de nouveau être perturbé par le calendrier de l'équipe nationale, celle des A', et les compétitions africaines interclubs. Pour Medouar, tout a été pris en considération. «L'élaboration du calendrier sera établie, tout en prenant en compte les prochaines échéances, dont la CAN-2021 (reporté à 2022 au Cameroun, ndr), les qualifications de la Coupe du monde et les compétitions interclubs. Seulement, nous devons être saisis, par la sélection A', au moins 20 jours, avant le début de son stage, pour ne pas être pris au dépourvu». Enfin, Medouar a évoqué la fin de la saison 2021-2022 : «Si tout se passe comme on l'a prévu, la fin du championnat de Ligue 1 est programmée au plus tard pour la première semaine du mois de juin 2022», a-t-il conclu.

Ligue des champions (2<sup>e</sup> tour préliminaire / retour)

# Le CRB et l'ESS pour renverser la vapeur

■ Les deux représentants algériens en Ligue des champions d'Afrique de football, le CR Belouizdad et l'ES Sétif, battus à l'aller, doivent se reprendre ce dimanche, face respectivement aux Ivoiriens de l'Asec Mimosas et les Mauritaniens du FC Nouadhibou, dans le cadre du 2<sup>e</sup> tour préliminaire (retour) de l'épreuve reine, avec la forte détermination de renverser leurs adversaires.



Les Sétifiens doivent se reprendre après la défaite de l'aller

Par Mahfoud M.

## Ligue 1 (1<sup>re</sup> journée) Le MCO surprend les Sanafirs à Constantine

Le MC Oran a entamé de fort belle manière la nouvelle saison 2021-2022, en ramenant une précieuse victoire de son déplacement chez le CS Constantine (0-1, mi-temps 0-0), en match disputé vendredi après-midi au stade Benabdellmalek, pour le compte de la première journée de Ligue 1. L'unique réalisation

de la rencontre a été l'œuvre de l'avant-centre Yadaden à la 57<sup>e</sup> minute de jeu, et qui suffit au bonheur des gars d'El Hamri. Les Sanafirs avaient bien évidemment fourni de gros efforts pendant la dernière demi-heure pour essayer de renverser la vapeur, mais la réussite n'était pas au rendez-vous.

Défaits sur le même score (3-1), le Chabab et l'Entente n'auront plus droit à l'erreur à domicile pour éviter une élimination prématurée de cette prestigieuse compétition. Sous la houlette du nouvel entraîneur brésilien Marcos Paqueta, le CRB devra puiser dans le plus profond de ses ressources pour battre la formation ivoirienne, qui

a réussi à refaire son retard lors du match aller, après avoir été menée au score dès le début de la rencontre. Sur le plan de l'effectif, le club algérois va devoir compter de nouveau sur les services de son capitaine Chamseddine Nessakh. Testé positif au Covid-19 avant le premier match, le natif d'Oran a subi un nouveau test à Alger qui s'est avéré négatif. Avec deux tirs cadrés seulement au stade d'Abidjan, les coéquipiers de l'attaquant Kheireddine Merzougui devront faire preuve d'efficacité et de réalisme devant les buts, pour essayer de se racheter et arracher leur billet pour le prochain tour. Cette rencontre sera dirigée par un trio arbitral tunisien conduit par Youcef Sariri, assisté de ses compatriotes Aymen Ismail et Youssef Djami. Même son de cloche chez l'ESS, qui devra également marquer deux buts pour éviter une sortie sans gloire de la Ligue de champions, face à une adversaire qui

pourrait ne figure pas parmi les favoris. Le club sétifien sera privé des services de l'attaquant Riyad Benayad, suspendu. A l'instar du CRB, l'ESS est parvenue à prendre l'avantage à Nouakchott, avant de céder inexplicablement en seconde période et encaisser trois buts, permettant ainsi aux Mauritaniens de prendre un ascendant psychologique en vue de cette seconde manche. En présence de plusieurs internationaux mauritaniens, le FC Nouadhibou tentera de préserver son précieux avantage, dans l'objectif de créer un retentissant exploit et décrocher une qualification historique pour la phase de poules. Ce match sera arbitré par un trio malien dirigé par Boubou Traoré, assisté de ses compatriotes Modibo Samake et Fanta Idrissa Koné. En cas d'élimination, le CRB et l'ESS seront reversés en Coupe de la Confédération et disputeront éventuellement les 1/16<sup>e</sup> de finale (bis).

M. M.

Championnat arabe des clubs de handball

## Les adversaires des clubs algériens connus

Les clubs algériens participants aux 36<sup>e</sup> Championnats arabes des clubs de handball, organisés du 26 octobre au 2 novembre dans les villes de Hammamet et Nabeul en Tunisie, ont pris connaissance de leurs adversaires, suite au tirage au sort effectué jeudi en soirée. Chez les messieurs, la JS Saoura a été versée dans la poule A avec

AS Hammamet (Tunisie), Al Wakra (Qatar), CM Raja Agadir (Maroc) et Al Ain (Emirats arabes unis), alors que la JSE Skikda évoluera dans la poule B, composée aussi de l'Espérance Sportive de Tunis (Tunisie), Al Gharafa (Qatar), EM Mahdia (Tunisie) et Al Jazira (Emirats Arabes Unis). En dames, le rendez-vous tunisien regroupera

cinq clubs seulement dont deux représentants algériens. Il s'agit de CSF Boumerdès et HBC El Biar (Algérie), le Club Africain (Tunisie), Ezzahra sports (Tunisie) et Irbil (Irak). L'Espérance sportive de Tunis compte parmi les clubs les plus titrés, ex aequo avec Al-Ahly d'Egypte avec cinq sacres (1976, 1977, 1978, 1979 et 2018).

Foot/ Ligue 1

## Retour des supporters dans les stades à partir de vendredi

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Abderrazak Sebga, a annoncé le retour des supporters dans les stades à partir de la 2<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 de football, prévue vendredi et samedi prochains. «Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a donné des instructions pour la réouverture des infrastructures sportives au public, toutes compétitions confondues. La mesure ne concerne pas uniquement les stades de football. Dans ce sens, une réunion s'est tenue au siège du ministère de la Santé,

ayant regroupé la Fédération algérienne (FAF) et le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de Covid-19, à l'issue de laquelle il a été décidé de la réouverture des stades pour les supporters à partir de la 2<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1, soit à la fin de la semaine prochaine», a indiqué le premier responsable du département ministériel, vendredi soir sur les ondes de la radio régionale de Laghouat. Toutefois, le ministre a conditionné l'accès des supporters dans les stades à l'obligation de présenter un pass sanitaire. «Chaque

supporter doit se munir obligatoirement d'un pass sanitaire de vaccination pour pouvoir assister aux rencontres du championnat, mais également à celles de l'équipe nationale», a-t-il conclu. Le retour des supporters mettra ainsi fin à 19 mois d'interdiction, instaurée par les autorités en raison de la pandémie de Covid-19. En septembre dernier, le MJS avait annoncé le retour du public dans les stades et salles de sport sur présentation du pass sanitaire, en vue de la nouvelle saison sportive 2021-2022.

«En rappel de la décision du Premier

ministre du 13 septembre relative à l'allègement du protocole sanitaire et dans le cadre de la reprise des activités sportives et de jeunesse, il a été décidé la réouverture des infrastructures sportives, publiques et privées, ainsi que la reprise des activités et compétitions dans toutes les disciplines, sous condition du strict respect du protocole sanitaire tel que préconisé par les autorités publiques pour faire face à la propagation de la pandémie de coronavirus», avait indiqué un communiqué du MJS.

Racim S.

